

Déclaration d'arrêt de travail

Arrêt de travail

CCN du 15 mars 1966

Retour du document : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au :
0 972 67 2222 (appel non surtaxé)

Quelques conseils

Pensez à déclarer auprès de l'assurance maladie tous les arrêts de travail, y compris ceux n'ouvrant pas droit à indemnisation de leur part (arrêts d'une durée inférieure ou égale à 3 jours).

En cas de prolongation d'arrêt de travail, si le salarié concerné est couvert par le régime général de Sécurité Sociale, il ne sera pas nécessaire de nous transmettre la copie des décomptes d'indemnités journalières : en effet, nous obtenons les informations directement via le service Prest'IJ.

Afin de nous permettre de traiter votre demande dans les meilleurs délais, assurez-vous que cet imprimé est correctement complété et que toutes les pièces requises (listées au verso du présent imprimé) sont jointes.

Entreprise

Raison sociale : _____

N° de SIRET : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

N° contrat prévoyance : _____ P

Adhèrent à une organisation d'employeur signataire de la CCN du 15 mars 1966 : ☐ OUI ☐ NON

Identification de l'assuré(e)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Département de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Catégorie d'emploi

☐ Non Cadre ☐ Cadre ☐ Apprenti

Temps de travail

☐ Temps complet ☐ Temps partiel à _____ %

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

En cas de rupture du contrat de travail :

Date de sortie : _____

Le salarié avait-il d'autres employeurs avant son arrêt de travail ? ☐ OUI ☐ NON

Renseignements relatifs à l'arrêt de travail

Date du 1^{er} jour de l'arrêt de travail : _____

☐ Nouvel arrêt ☐ Rechute

Si rechute, date d'arrêt de travail initial : _____

ALD : ☐ OUI ☐ NON

Motif de l'arrêt de travail

☐ Maladie

☐ Accident de la vie privée

☐ Accident du travail

☐ Maladie professionnelle

Date éventuelle de reprise totale du travail : _____

Date éventuelle de reprise en mi-temps thérapeutique : _____

Veuillez préciser les taux de charges salariales hors CSG-CRDS

Sur la tranche A : _____ %

Sur la tranche B : _____ %

Sur salaire total : _____ %

Périodes d'arrêt de travail sur les 12 derniers mois

Cause ⁽¹⁾	Du	Au
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____
Cause	_____	_____

(1) Indiquer : MAL pour maladie ; ACT pour accident de travail ; AVP pour accident vie privée ; MP pour maladie professionnelle.

Joindre les photocopies des décomptes d'indemnités journalières du régime de base des arrêts déclarés ci-dessus.

Recours contre tiers

Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident :
- A-t-il été causé par un tiers ? ☐ OUI ☐ NON

- Si OUI, indiquez le nom et adresse du tiers et de sa compagnie d'assurance et le numéro de dossier auprès de celle-ci (si connu) :

Éléments de calculs

Veuillez remplir obligatoirement la grille des salaires figurant ci-dessous
Salaires bruts⁽¹⁾ à payer (hors éléments non soumis à cotisations) des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail

Mois	Salaires bruts	Salaires bruts reconstitués ⁽²⁾ (en cas de maladie uniquement)	Motifs de reconstitution
Salaires bruts reconstitués du mois en cours d'arrêt	€	€	
Salaires bruts du mois N - 1 (Mois précédant l'arrêt)	€	€	
Salaires bruts du mois N - 2	€	€	
Salaires bruts du mois N - 3	€	€	
Salaires bruts du mois N - 4	€	€	
Salaires bruts du mois N - 5	€	€	
Salaires bruts du mois N - 6	€	€	
Salaires bruts du mois N - 7	€	€	
Salaires bruts du mois N - 8	€	€	
Salaires bruts du mois N - 9	€	€	
Salaires bruts du mois N - 10	€	€	
Salaires bruts du mois N - 11	€	€	
Salaires bruts du mois N - 12	€	€	
Total des 12 mois	€	€	

(1) Si l'assuré a été partiellement absent durant les 12 mois précédant l'arrêt de travail (pour maladie ou accident), indiquer les salaires bruts qu'il aurait perçus s'il avait travaillé à temps complet. (2) Les primes à périodicité plus longue que l'année sont exclues des salaires.

Justificatifs à produire selon la situation

Dans tous les cas
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise lors de la 1^{re} demande ou en cas de modification des données bancaires.

Si le salarié ne relève pas du régime général de la Sécurité sociale
- Copie de la totalité des décomptes de paiement des indemnités journalières versées par le régime de base depuis le début de l'arrêt de travail, y compris pour les périodes de mi-temps thérapeutique.

En cas de rechute
- Copie des décomptes d'indemnités journalières du régime général.
En cas de rupture du contrat de travail
- Copie du certificat de travail et relevé d'identité bancaire du salarié.

Rappel
Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à : _____
Date
Cachet ou signature obligatoire de l'employeur

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par AG2R Prévoyance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescription légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>